



## ADRESSE DE PRISE EN CHARGE (si différente de celle du représentant légal)

Joindre une attestation de placement pour les élèves en famille ou établissement d'accueil  
et une attestation de domicile de semaine pour les étudiants.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Portable\* (obligatoire) : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_

\* Un numéro de portable est indispensable pour les alertes SMS

# SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2023-2024

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ ULIS  Autre  Nom du dispositif : \_\_\_\_\_

Jours de transport vers l'établissement scolaire :

lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

Régime : externe  demi-pensionnaire  interne

Établissement scolaire fréquenté en 2022-2023 : \_\_\_\_\_

## MOBILITÉ DE L'ÉLÈVE / ÉTUDIANT (à renseigner uniquement dans le cadre d'une demande de transport adapté)

L'élève est-il en fauteuil ? OUI  NON

Si OUI, le fauteuil est-il pliable ? OUI  NON  est-il électrique ? OUI  NON

Les informations ci-dessus sont nécessaires à la prise en charge sanitaire et seront transmises au transporteur.

Vous avez la possibilité de nous communiquer tout renseignement sur le handicap de l'élève/étudiant afin de faciliter sa prise en charge en transport adapté collectif : \_\_\_\_\_

Les informations ci-dessus seront transmises au transporteur.

## SOUHAIT DU DEMANDEUR

### L'élève ou l'étudiant peut prendre les transports en commun (selon l'avis MDPH)

- 1** - REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORT EN COMMUN (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...)  
(Joindre un certificat de scolarité et un RIB)
- 2** - ORGANISATION DE LA FAMILLE - AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS (Joindre un RIB)

### L'élève ou l'étudiant ne peut pas prendre les transports en commun (selon l'avis MDPH)

- 3** - REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORTS EN COMMUN (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...) de l'élève et l'éventuel accompagnateur  
(Joindre un certificat de scolarité et un RIB)
- 4** - ORGANISATION DE LA FAMILLE - AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS (Joindre un RIB)
- 5** - ORGANISATION PAR LE DÉPARTEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF, soumis à conditions,  
UNIQUEMENT pour les avis MDPH « Ne peut utiliser les transports en commun ».

## JE DÉCLARE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR LE PRÉSENT IMPRIMÉ.

À \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

LE \_\_\_\_\_

LA PRÉSENTE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FAIT L'OBJET D'UNE INSTRUCTION PAR LE SERVICE TEEH DU DÉPARTEMENT.  
UN COURRIER RÉPONSE VOUS SERA ADRESSÉ APRÈS LE **16 AOÛT**.

## PROTECTION DES DONNÉES :

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont traitées sous la responsabilité du Département de la Loire - 2 rue Charles de Gaulle- 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Elles sont nécessaires à l'instruction de votre demande de prise en charge des frais de transport scolaire pour un élève ou étudiant en situation de handicap.

Les destinataires de vos données sont les agents dûment habilités du Département de la Loire ainsi que les transporteurs chargés de la prise des élèves et étudiants.

Vos données seront conformément à la durée réglementaire déterminée en lien avec le service des archives départementales.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification en contactant le service TEEH : teeh@loire.fr.

Le Département de la Loire a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : rgpd@loire.fr

En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous avez également la possibilité de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés - 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07